


|   |   |  |
|---|---|--|
|  | <p align="center">Extrait du Registre des délibérations du<br/>Conseil Municipal<br/>de la Ville de BRESSUIRE</p> | <p align="center">n° d'ordre<br/>25040</p> |
|---|---|--|

**SEANCE du : 24 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 mars 2025.

| ETAIENT PRESENTS   |   |                      |                                  |
|--------------------|---|----------------------|----------------------------------|
| Anne-Marie BARBIER | Sandra CAILTON  | Marie JARRY          | Alain ROBIN                      |
| Philippe BARON     | Yannick CHARRIER                                      | Emmanuelle MENARD    | Marinette TALLIER                |
| Thierry BAUDOUIN   | Bruno COTHOUIS de 18h30 à 21h25 et à partir de 21h41  | Jean-François MOREAU | Rodolph THIBAudeau jusqu'à 21h35 |
| Bérandère BAZANTAY | Stéphanie FILLON                                      | Nathalie MOREAU      | Véronique VILLEMONTAIX           |
| Bruno BODIN        | Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU                          | Jean-François MORIN  |                                  |
| Hélène BROUSSEAU   | Pascale FERCHAUD de 18h30 à 21h25 et de 21h41 à 22h11 | Pierre MORIN         |                                  |
| Pierre BUREAU      | Etienne HUCAULT                                       | Arnaud PRINTEMPS     |                                  |

| POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES                   |   |   |
|--|---|---|
| Constance MACKOW,<br>pouvoir à Alain ROBIN     | Anne ROUX,<br>pouvoir à Jean-François MORIN                             | Jamel CHENIOUR,<br>pouvoir à Bruno COTHOUIS |
| Anita BRIFFE,<br>pouvoir à Pierre MORIN        | Florence BAZZOLI  | Philippe ROBIN                              |
| Sandrine DELUGEAU                              | Pascal GABILY   |   |
| Bruno COTHOUIS à partir de 21h25 jusqu'à 21h41 | Pascale FERCHAUD à partir de 21h25 jusqu'à 21h41 puis à partir de 22h11 | Rodolph THIBAudeau à partir de 21h35        |

**Secrétaire de séance :** Thierry BAUDOUIN, assisté des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
 Thierry NOMBALAY, Directeur du Service Financier



### Approbation des comptes de gestion 2024 : Budget Quartier des 4 saisons

Document annexé et présenté en séance.

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Le trésorier établit un **compte de gestion** par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Ce compte de gestion doit être approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin 2025.

Le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

-une **balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).

-le **bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également **soumis au vote de l'assemblée délibérante** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20250327-DG\_DEL\_2025\_040-DE  
 Date de télétransmission : 27/03/2025  
 Date de réception préfecture : 28/03/2025

2025-  
premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une **charge de fonction et une obligation d'ordre public**.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la **responsabilité personnelle et pécuniaire** de celui-ci.

Le compte de gestion du budget annexe Quartier des Quatre Saisons comporte 33 pages.

Afin de vérifier la concordance des comptes de gestions et administratifs, ci-joint la page des résultats extrait du compte de gestion 2024 pour ce budget.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a pris en charge tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

-STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

-STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

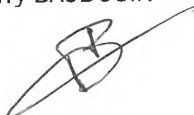
- **DE DECLARER** que le compte de gestion 2024 - budget annexe du Quartier des quatre Saisons, dressé par le Receveur pour l'exercice 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Thierry BAUDOUIN



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20250327-DG\_DEL\_2025\_040-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2025  
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :

27 MARS 2025